

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

· **Code du produit:** 1030 VG

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · Emploi de la substance / de la préparation

Fluide de nettoyage et de dégraissage

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:** DIPTER  
 Parc d'Activités Villemer - Avenue Flore - BP 823 - LE THILLAY  
 95508 GONESSE CEDEX  
 Tél : 01.39.88.15.35  
 Fax : 01.39.92.90.55  
 Courriel : contact@dipter.eu

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### · Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

##### · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Néant.

##### · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

##### · Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### · Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008

néant

##### · Pictogrammes de danger

néant

##### · Mention d'avertissement

néant

##### · Mentions de danger

néant

##### · Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 2.3 Autres dangers

##### · Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### · PBT:

Non applicable.

##### · vPvB:

Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### · Description:

Fluide de dégraissage, agrochimique, sans COV, sans odeur, biodégradable, émulsionnable

##### · Composants dangereux:

néant

##### · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface non ioniques

5 - 15%

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

**Nom du produit: DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

(suite de la page 1)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.  
Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas de fort échauffement possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement de protection intégrale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

**Nom du produit: DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

(suite de la page 2)

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Matériaux d'emballages autorisés : Acier, acier inoxydable, PEHD, PPHD, Teflon.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Aucune prescription particulière.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Protéger contre le gel.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

### Nom du produit: **DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

(suite de la page 3)

- **Protection respiratoire:**
- **Protection des mains:**

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.  
Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.  
Non nécessaire.



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

- **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Faible, végétale

#### · Changement d'état

Point de congélation:	1 °C
-----------------------	------

· Point d'éclair:	>160 °C (NF EN 22719)
-------------------	-----------------------

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
------------------------------------	-----------------

· Température d'inflammation:	>250 °C
-------------------------------	---------

· Pression de vapeur à 20 °C:	<0,1 hPa
-------------------------------	----------

· Densité à 25 °C:	0,890 g/cm <sup>3</sup>
--------------------	-------------------------

#### · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Emulsionnable

#### · Viscosité:

Cinématique à 40 °C:	5 mm <sup>2</sup> /s
----------------------	----------------------

#### · Teneur en solvants:

VOC (CE)	0,0 %
----------	-------

#### · 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

**Nom du produit: DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

(suite de la page 4)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/ conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune dans les conditions normales d'utilisation.
- **10.4 Conditions à éviter** Température inférieure à 8 °C
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation.
- **des yeux:** Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmolement ou rougeur.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** OCDE 301B : Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

**Nom du produit: DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

(suite de la page 5)

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.  
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.
- **"Règlement type" de l'ONU:** -

### SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- **Acronymes et abréviations:** ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.06.2014

Numéro de version 8

Révision: 05.06.2014

**Nom du produit: DEGOUDRONNANT - NETTOYANT - DEGRAISSANT**

(suite de la page 6)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

· \* **Données modifiées par rapport à  
la version précédente**

FR